



Albi, le mardi 29 mai 2012.

Aux candidat(e)s aux élections législatives

Madame, Monsieur,

L'APAJH souhaite que le handicap ne soit pas l'oublié du grand débat citoyen de 2012. La loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005 a fixé des objectifs clairs en matière d'accessibilité de l'espace public, d'emploi et de formation, de scolarisation, d'accès à la culture et à la protection sociale des personnes en situation de handicap. Les objectifs sont loin d'être atteints d'autant que la loi fait l'objet d'un détricotage méthodique depuis plusieurs années.

L'APAJH est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicap, troubles de santé invalidant... Nous voulons que soit assuré à chacun un égal accès aux droits : école, vie professionnelle, sociale et culturelle... Créée en 1962, notre Fédération nationale accueille ou accompagne 30 000 personnes en situation de handicap, enfants comme adultes, dans plus de 630 établissements ou services.

Dans le Tarn, l'Association départementale existe depuis 1972. Elle rassemble 200 adhérents et accueille près de 1000 personnes en situation de handicap, de dépendance ou de difficultés sociales à travers 12 établissements et services qui emploient 300 salariés.

Dans le cadre des débats des élections présidentielles et législatives de 2012, l'APAJH a lancé son « Pacte Handicap 2012 » et appelle tous les candidats républicains à signer ses dix engagements pour l'intégration des personnes en situation de handicap dans la Cité.

Dix engagements pour que le handicap ne soit pas l'oublié du débat citoyen des élections de 2012. Assurer l'égalité des droits aux personnes en situation de handicap, c'est la garantir à tous. Réussir l'intégration républicaine du handicap est ainsi un enjeu majeur pour inventer une société inclusive.

En tant que candidat(e) aux élections législatives, nous vous invitons à signer le « Pacte Handicap 2012 » et ainsi à vous engager officiellement sur les dix propositions de l'APAJH en matière d'école, d'emploi, de santé et d'accessibilité. Avant le 1^{er} tour du 10 juin 2012, l'APAJH du Tarn communiquera à la presse et sur www.apajh81.org la liste des candidats ayant répondu à notre Pacte.

Vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien accorder à notre démarche et me tenant à votre disposition, je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations républicaines.

Jean-Marie AUBESPIN

Président de l'APAJH du Tarn

PJ :Pacte Handicap 2012 et ses 10 engagements Plaquette de présentation de l'APAJH du Tarn





PACTE HANDICAP 2012 DE L'APAJH

10 engagements pour réussir l'intégration républicaine du handicap

A l'attention des candidats républicains aux élections législatives

La Fédération des APAJH souhaite que le handicap ne soit pas l'oublié du débat citoyen du printemps 2012. Le contexte de crise économique, sociale et morale que traverse notre pays exige au contraire une grande vigilance sur les valeurs et sur la protection des plus vulnérables. L'APAJH appelle donc les candidats républicains aux législatives à signer ses 10 engagements pour réussir l'intégration républicaine du handicap. Ces mesures, utiles pour le handicap et pour la société toute entière, pourraient s'inscrire dans une loi de programmation chargée de mettre en œuvre la loi Handicap durant la législature 2012-2017.

L'École de la République, c'est l'école de tous!

Engagement n°1:

Lancer un plan de formation pour tous les personnels accompagnants au sein de la communauté éducative, en partenariat avec les associations du secteur du handicap.

Engagement n°2:

Exiger des moyens d'accompagnement de qualité pour répondre à l'ensemble des besoins des élèves tout au long de leur parcours de scolarisation et de formation : auxiliaires de vie scolaire formés, plateforme ressources pour l'accompagnement des parcours...

Travail décent, Revenu décent, Vie décente.

Engagement n°3:

Généraliser le programme Cap'Emploi au secteur public et aux collectivités locales par la confirmation avec les décrets d'application de la loi de leur mission d'organismes de placements spécialisés.

Engagement n°4:

Poursuivre et généraliser le contrat PassMo (Passerelle vers le Milieu ordinaire) favorisant la transition des travailleurs en situation de handicap du secteur protégé vers les entreprises ordinaires.

Engagement n°5:

Engager une réflexion sur la création d'un « revenu universel d'existence », égal au SMIC et fiscalisé, pour tous les exclus du travail, dont les personnes en situation de handicap ne pouvant exercer de profession.

Rétablir le droit universel à la santé.

Engagement n°6:

Créer un 5e risque de la Sécurité sociale sur l'autonomie et la dépendance, couvrant le grand âge et le handicap, avec un financement par la hausse de la CSG.

Engagement n°7:

Ouvrir les droits à la CMU-Caux bénéficiaires de l'AAH. Garantir l'accessibilité aux soins pour les personnes en situation de handicap.

Engagement n°8:

Transformer la CNSA en opérateur de protection sociale pour le handicap et la dépendance et associer le monde associatif et mutualiste à sa gouvernance.

L'accessibilité de l'espace public pour « refaire société ».

Engagement n°9:

Créer un label « Accessibilité Handicap » ouvrant droit à un crédit d'impôt (TVA à 5,5 %) sur les travaux d'accessibilité des lieux publics pour les collectivités locales et les services publics, dès le PLF 2013.

Engagement n°10:

Engager un programme national de formation des collectivités territoriales en matière d'accessibilité des bâtiments publics, dans le cadre d'une grande loi de décentralisation.

Date et signature

Je, soussigné(e),	
candidat(e) aux élections législatives dans la	circonscription de
souscris aux engagements du Pacte Handicap 2012 de l'APAJH.	